

VD_OMNI CR.2001.0127 vom 1. März 2002

VD Tribunal cantonal, 2002-03-01, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_omni_CR.2001.0127

FR: VD_OMNI CR.2001.0127 du 1 mars 2002

IT: VD_OMNI CR.2001.0127 del 1 marzo 2002

Regeste

c/ SA | Perte de maîtrise sur la voie d'engagement de l'autoroute; chaussée mouillée, courbe très prononcée à droite; pas d'antécédent, mais jeune conducteur; pas d'utilité professionnelle : faute de gravité moyenne qui justifie un retrait réduit de 2 à 1 mois.

Erwägungen

E. 20

juillet 2001). S'agissant de la durée minimale légale de retrait, il n'y a pas lieu d'en examiner les conséquences pratiques (JdT 1978 I 401). 3. Les considérants qui précèdent conduisent à l'admission du recours aux frais de l'Etat (art. 55 LJPA). Bien que le recourant obtienne gain de cause, il ne saurait obtenir l'allocation de dépens, car l'intervention d'une assurance de protection juridique n'entraîne la naissance d'aucune dette d'honoraires à sa charge, ce qui exclut l'octroi de dépens susceptibles d'indemniser le préjudice que cette dette pourrait constituer (CR 98/0155 du 19 novembre 1998 et les références citées).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.